



Le Noyeron

Dossier assainissement

Ce dossier comporte plusieurs étapes : repérage du réseau actuel et recensement des habitations reliées, repérage du terrain d'accueil des roselières. Il nous faut donc faire les meilleurs choix pour l'avenir.

Choix du terrain pour la roselière

Une réunion a eu lieu courant décembre 2014 en mairie et une visite sur le terrain a eu lieu le 13 janvier 2015 pour s'assurer que le terrain choisi pouvait convenir à l'accueil de la roselière. Pascal a mesuré les différentes altitudes des points que nous avons visités à pied. Plusieurs terrains situés en contrebas du hameau du Serre ont été repérés et le choix n'est pas arrêté pour des raisons techniques. Mardi 9 juin 2015 une réunion a eu lieu en mairie avec le cabinet Merlin et le conseil général.

Relevé des eaux parasites

Pour le bon fonctionnement des roselières, il est impératif de séparer les eaux parasites des eaux usées. Pour ce faire, dès le 17 mars 2015, les élus disponibles ont arpenté le secteur des cinq hameaux du Noyer pour retrouver les différents regards et conduites.

Pour la suite de la mise en place de l'assainissement sur l'ensemble de la commune, il sera nécessaire de procéder de

la même façon.

Demandes de subventions

Méthode de demande de subvention

Pour monter un dossier de demande de subvention la commune doit fournir un devis estimatif des travaux en justifiant les besoins, une délibération du conseil municipal et un plan de financement. Le dossier est ensuite envoyé à l'organisme ou aux organismes sollicités.

Après accord de ces derniers, un montant est alloué à la commune qui peut finaliser son projet. Il est alors obligatoire de faire établir d'autres devis pour ces travaux.

Réfection du mur du cimetière

Une demande a été adressée à la Région pour la réfection des murs qui entourent le cimetière du Noyer. La municipalité est en attente de la réponse.

Changements d'huisseries de l'école de Lacou

Une étude est en cours avec le montage du dossier de demande de subventions. En effet, les huisseries actuelles sont vétustes et en simple vitrage.

Sécurité routière

Routes départementales et traversée des hameaux

Certains habitants ont signalé

des excès de vitesse en différents points de la commune. Suite à cela, nous avons contacté la maison technique de Saint Bonnet (chargée de l'entretien des routes départementales). A la suite de la réunion de la commission municipale vie associative et sécurité routière du 26 janvier 2015, le responsable de la Maison technique de Saint Bonnet a rencontré les élus le 23 février de cette année. Nous lui avons fait part de nos réflexions : la réduction de la vitesse à 30 km/h aux Evarras, la pose et le déplacement de certains panneaux de signalisation routière. Les services du Département en charge des routes doivent faire une étude globale sur la cohérence des zones d'habitation.

A l'heure actuelle, nous attendons les propositions.

Route nationale 85

D'autre part, devant l'absence de réponse au précédent courrier, un nouveau courrier a été adressé le 10 février 2015 à la Préfecture des Hautes-Alpes pour solliciter l'implantation d'un radar à La Guinguette. Le préfet a cette fois ci répondu par courrier le 26 mars 2015 en indiquant que le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière venait de l'informer qu'aucun déploiement de radar automatique ne pourra être financé au titre de l'année 2015. Il précise dans ce

courrier que la Préfecture sera dotée d'un radar « chantier » dont la vocation est de sécuriser de façon temporaire des zones de danger. Il a également demandé à la Direction Départementale des Territoires d'installer un radar « compteur viking » à la Guinguette qui pourra analyser la vitesse et le nombre de véhicules qui transitent sur cette RN 85. S'il s'avère que des excès sont constatés, la commune sera prioritaire pour l'installation de ce radar « chantier ».

Reconstruction du site internet de la commune

Madame David, retraitée de la presse résidant depuis peu sur la commune du Noyer s'est proposée bénévolement pour l'actualisation du site internet. Elle l'a présenté le 24 février et le conseil municipal a décidé des améliorations à y apporter. Le site est opérationnel depuis la fin mai. Le nouvel hébergement du site coûtera moins cher à la commune. Son adresse a changé :

www.lenoyerenchampsaur.com

Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite

Le 28 mai 2015, un technicien de l'APAVE, bureau d'études retenu par la Communauté de communes de Saint Bonnet, est venu pour faire un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux : mairie et salle polyvalente. Il rédigera un rapport qui sera soumis aux élus pour avis et

discussion.

Régularisation de deux dossiers concernant les voies communales

Nathalie Aye, du conseil départemental service du patrimoine, a été désignée suite à la demande de la mairie à IT 05 pour faire une étude sur les problèmes de classement du chemin communal situé derrière l'école des Evarras et pour avoir un avis sur la demande formulée par trois habitants de la Guinguette qui souhaitent acquérir une partie de la voie publique devant leurs maisons. Elle s'est déplacée au Noyer vendredi 2 mai en matinée et a rendu son rapport courant juin.

Subventions aux associations

La commission « vie associative et sécurité routière » a élaboré un dossier précis et rigoureux pour les demandes de subvention des associations qui a été transmis à toutes celles qui ont fait des demandes. Les principaux critères d'attribution sont : priorité aux associations de la commune, en fonction des projets d'animation, priorité aux autres associations accueillants des enfants de la commune.

Certaines associations en regard de la baisse des activités menées ont vu leurs subventions diminuer. D'autres reçoivent des avantages en nature.

Par ailleurs, nous avons décidé de soutenir le projet d'une de nos jeunes habitantes qui a organisé une randonnée

musicale au col de la Saume le jour de la fête de la musique ce qui a permis d'apporter une nouvelle dynamique sur la commune.

Classe du Noyer

Au vu de la baisse des effectifs des enfants inscrits pour la prochaine rentrée, l'inspection académique a décidé de fermer la classe.

Informations pratiques

Gestion des déchets

Les deux décharges du Noyer, l'une aux Evarras et l'autre à Claret sont destinées à recevoir des gravats et des déchets végétaux. La décharge est ouverte le lundi et le vendredi. Il est interdit d'y déposer autre chose. Les autres déchets doivent être transportés à la déchetterie de Saint Bonnet.

Rappel

Nous vous rappelons également que tous travaux (construction d'abri, mur de clôture, réfection de toiture, création ou agrandissement d'ouverture) doivent faire l'objet de déclarations en mairie.

Pour les personnes intéressées par le fichier informatique, envoyez nous votre mail à l'adresse suivante :

mairiedunoyer@wanadoo.fr en nous indiquant votre nom. Vous recevrez la prochaine édition sur votre adresse électronique.

Rédigé par les membres de la commission communication

Imprimé par la mairie.